

Nom du groupe/artiste :

Style musical :

Sites ou pages web :

Nombre de musiciens :

Membres du groupe / musicien-ne-s (noms, prénoms) :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Ville ou département d'origine :

Référent-e du groupe (nom, prénom) :

Tel :

Email :

Morceaux de démonstration (3 titres au maximum) :

	Titre	Auteur(s)	Compositeur(s)	Support (CD, mp3)	Déposé SACEM (oui/non)
#1					
#2					
#3					

Remarques :

Je soussigné-e.....

représentant-e le groupe

atteste avoir pris connaissance des conditions d'acceptation de notre candidature, ainsi que des conditions de réalisation du projet Studio Sessions #4 en annexe de ce dossier.

J'atteste également avoir informé de toutes ces conditions tous les membres du groupe que je représente.

Je joins à ce dossier toutes les pièces nécessaires à l'étude de notre candidature.

Le __/__/2018 à

Signature du-de la référent-e du groupe :

À lire impérativement avant de signer

Conditions d'acceptation de candidature :

- Le ou les morceaux proposés devront être des **compositions originales (paroles et musique) d'un ou des membres du groupe.**
- Vous devrez être capables de vous rendre disponibles **au complet** aux dates convenues avec Met'Assos pour effectuer au minimum **une séance d'enregistrement studio ou live avec nos équipes** sur une journée complète.
- Lors de votre séance, **vous serez susceptibles d'être photographiés et/ou filmés** dans le cadre de la promotion du projet «Studio Sessions #4». En participant au projet, vous autorisez de ce fait Met'Assos à utiliser ces images à des fins promotionnelles et ce pour une durée indéfinie.
- **Un set live d'au moins 30 minutes** devra être en place pour une programmation sur la saison en cours à la Salle de Tour de Voisins-le-Bretonneux. Celui-ci pourra éventuellement inclure des reprises.
- Le dépôt de candidature aux Studio Sessions #4 est gratuit et ouvert à tous.
 - Cependant, les groupes non-adhérents à l'association, sélectionnés à l'issue des délibérations, devront :
 - ✓ s'acquitter d'une participation aux frais d'un montant de 50€
 - OU
 - ✓ s'ils le souhaitent, adhérer à l'association. Pour cela chaque musicien impliqué dans le projet devra adhérer à Met'Assos à titre personnel. La cotisation annuelle est de 15€ par an et par musicien. Le groupe adhérent pourra bénéficier des prestations proposées au tarif préférentiel « adhérent ».
- Les groupes déjà adhérents et à jour de leur cotisation sont **exonérés.**

Pièces à fournir avec votre dossier de candidature :

- **une démo audio sous forme de CD ou de fichiers mp3/wav**, ou même une vidéo regroupant de **1 à 3 de vos compositions originales**. Peu importe la forme, ni même la qualité de l'enregistrement tant que nous avons le contenu musical.
- **une courte biographie du groupe**.
- **des visuels** (photos, logo) illustrant le groupe ou sa musique (facultatif).
- **votre track list** de concert actuelle (facultatif).
- Votre dossier de candidature **complet et signé** par votre représentant devra nous être envoyé ou déposé en main propre, **avant le 10 novembre 2018**, à :

MET'ASSOS

Espace Decauville, 5 place de la Division Leclerc

78960 Voisins-le-Bretonneux.

- Vous pouvez également nous faire parvenir votre dossier par email (scanné et signé) à l'adresse studiosessions@metassos.fr.
- Notre comité d'écoute, composé du conseil d'administration de MET'ASSOS et de membres permanents de l'association, procédera aux délibérations et rendra publique sa sélection au plus tard le **02 Décembre 2018**. Dans le cadre de sa délibération et s'il le juge nécessaire, il est susceptible de vous convoquer pour une audition et un entretien plus approfondi dans nos locaux.
- En cas de manquement à l'une de ces conditions, votre candidature pourra être **rejetée** ou votre participation au projet **annulée**.

Si vous êtes sélectionné-e-s :

MET'ASSOS s'engage à faire une étude personnalisée de votre projet musical afin de définir avec vous la forme du dispositif d'accompagnement STUDIO SESSIONS qui pourra être mis en place, parmi l'une ou plusieurs des possibilités suivantes :

- séance de répétition préparatoire à un enregistrement avec coaching personnalisé
- séance d'enregistrement traditionnelle en studio avec vidéo "making of"
- séance d'enregistrement en studio en condition live avec captation vidéo
- séance d'enregistrement en configuration "scène" à la Salle de la Tour avec captation audio et/ou vidéo, en public ou sans public.
- séance d'édition / mixage / mastering avec notre équipe
- réalisation et montage vidéo de votre "making of", ou clip live, ou de votre EPK
- entretien filmé avec le groupe de type "interview promo"

Les contenus produits seront réalisés dans le respect des choix artistiques du groupe, avec l'intérêt commun de produire le meilleur résultat possible dans un temps défini à l'avance par MET'ASSOS en accord avec le groupe, et dans la mesure des ressources matérielles et humaines de MET'ASSOS.

MET'ASSOS vous garantit au moins une programmation de votre groupe sur l'un des ses concerts live organisés à la Salle de la Tour (250 places) à Voisins-le-Bretonneux pour la saison en cours.

MET'ASSOS mettra en place une diffusion de vos contenus :

- à un large éventail de partenaires institutionnels et d'acteurs du réseau des musiques actuelles, notamment les programmeurs des salles de concerts du réseau RIF (Ile de France).
- sur le web, via www.metassos.fr, sur les réseaux sociaux traditionnels et sites de streaming, sous l'appellation «MET'ASSOS STUDIO SESSIONS #4».

MET'ASSOS garde l'exclusivité de la diffusion des «STUDIOS SESSIONS #4» jusqu'à la date officielle de sortie publique prévue par MET'ASSOS pour chaque groupe. Après cette date, le groupe pourra exploiter pleinement les enregistrements effectués de la manière qu'il souhaite (EP, album, promo personnelle, radio...), à condition d'en avertir MET'ASSOS et de faire apparaître les mentions d'usage qui lui seront précisées à cette occasion.

MET'ASSOS restera en lien étroit avec le groupe durant toute la saison en cours et l'accompagnera de manière personnalisée, en lui fournissant, sur demande, un support technique, artistique et légal.

STUDIO SESSIONS #4 est un projet associatif d'accompagnement des musiciens, auteurs et compositeurs issus du département des Yvelines et de la région Ile de France. Il est réalisé et financé par l'association MET'ASSOS avec l'aide de la ville de Voisins-le-Bretonneux, de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY) et du Conseil Général des Yvelines, afin que la contribution financière des participants soit réduite au minimum. Le budget détaillé est disponible sur demande auprès des administrateurs de l'association.

Ce dossier de candidature complet est à envoyer à MET'ASSOS 5 place de la Division Leclerc, 78960 Voisins-le-Bretonneux AVANT LE 10 NOVEMBRE 2018. Vous pouvez également le déposer en main propre aux studios de l'association ou l'envoyer par email à studiosessions@metassos.fr

Pour plus d'infos sur les STUDIO SESSIONS de MET'ASSOS, ou si vous avez des difficultés à remplir votre dossier, rendez-vous sur www.metassos.fr ou contactez-nous par mail à studiosessions@metassos.fr ou par téléphone au 01 30 43 73 58

(Réservé à l'administration : date de réception du dossier complet : __/__/2018 par _____)